

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 198-13-2020**

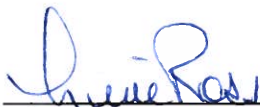
**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **17 juin 2020**, le Règlement numéro 198-13-2020 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin réviser la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (TPI) et d'apporter diverses modifications;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane, ce 22<sup>e</sup> jour de juillet 2020.**



---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.